

[Texte]

Mr. Daubney: Yes.

The Chairman: Please go ahead. I think we have agreed that it will stay with the summary conviction.

Mr. Daubney: On the definition for literature for illicit drug use, we find the word "glamorize" used there. I recall Mr. Domm's point, and the testimony of the Assistant Commissioner of the RCMP, both of whom were concerned that the word "glamorize" might pose a problem. It is not a term founded in law. So we might be more cautious in using it. Perhaps we could just keep the work "promote" or add the kind of language that was used in Bill C-54, which, when describing pornography, says "incites, promotes, encourages or advocates".

I would be prepared to move an amendment to that effect if members feel that this would be a wise thing to do in the circumstances.

Mr. Horner: I have no objection.

The Chairman: All right. The clerk is putting some language together.

Mr. Horner: Just strike lines 4 and 5 on page 2.

Mr. Daubney: Take out the words "to promote or glamorize" and replace them with the words "to incite, promote, encourage or advocate".

The Chairman: That is your proposed amendment, Mr. Daubney?

Mr. Daubney: Yes.

Mr. Nunziata: How do you incite the production, preparation or consumption of illicit drugs? When I think of the word "incite" I think of riots.

Mr. Daubney: We are talking about literature, and they were talking about literature in the pornography bill. But you may have a point there, Mr. Nunziata.

Mr. Nunziata: I like the word "promote".

Mr. Daubney: Promote, encourage or advocate.

Mr. Nunziata: Leave in "promote" and cut out "glamorize".

Mr. Daubney: I will amend that to—

The Chairman: You have withdrawn your original amendment, have you?

Mr. Daubney: Yes. The new amendment will leave in the word "promote" and after it put a comma and add the words "encourage or advocate" in place of the words "or glamorize".

[Traduction]

M. Daubney: Oui.

Le président: Je vous en prie. Je pense que nous avons convenu de garder la condamnation par procédure sommaire.

M. Daubney: À la définition de la documentation pour utilisation de drogues illicites, nous trouvons l'expression «présenter sous un jour attrayant». Je me souviens de ce qu'a dit M. Domm ainsi que le commissaire adjoint de la GRC, dans son témoignage, les deux craignant que cette expression ne soulève une difficulté. Elle n'existe pas comme telle en droit. Il ne faudrait peut-être pas l'utiliser à la légère. Nous pourrions peut-être simplement garder le terme «favoriser» ou ajouter ceux qui ont été utilisés dans le projet de loi C-54, où dans la définition de la pornographie on parle de ce qui «encourage, favorise ou approuve» cette dernière.

Je serais disposé à proposer un amendement dans ce sens, si les membres du Comité estiment que ce serait une bonne chose à faire dans ces circonstances.

M. Horner: Je n'ai pas d'objections.

Le président: Très bien. Le greffier est en train de rédiger quelque chose.

M. Horner: Il suffirait de supprimer les lignes 18 et 19 à la page 1.

M. Daubney: Il s'agirait de remplacer «à la favoriser ou à la présenter sous un jour attrayant» par «à l'encourager, la favoriser ou l'approuver».

Le président: C'est l'amendement que vous proposez, monsieur Daubney?

M. Daubney: En effet.

M. Nunziata: Comment encouragez-vous ou incitez-vous la production, la préparation ou la consommation de drogues illicites? De toute façon, le terme «to incite» employé dans le texte anglais me fait penser à des émeutes.

M. Daubney: Nous sommes en train de parler de la documentation, et ils parlaient, eux, de la définition du projet de loi sur la pornographie. Mais votre argument peut être valable, monsieur Nunziata.

M. Nunziata: J'aime le terme «favorise».

M. Daubney: Favorise, encourage ou approuve.

M. Nunziata: Laissez «favorise» et supprimez «présente sous un jour attrayant».

M. Daubney: Mon amendement serait donc...

Le président: Vous avez donc retiré votre amendement initial, n'est-ce pas?

M. Daubney: Oui. Le nouvel amendement laisserait «la favoriser», qui serait suivi d'une virgule puis de «l'encourager ou l'approuver» au lieu de «la présenter sous un jour attrayant».